



**Conseil économique
et social**

Distr. GENERALE

E/CN.7/1996/14
22 février 1996

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES STUPEFIANTS

Trente-neuvième session

Vienne, 16-25 avril 1996

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

**SUIVI DU PLAN D'ACTION A L'ECHELLE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES POUR
LA LUTTE CONTRE L'ABUS DES DROGUES ET AUTRES QUESTIONS DE COORDINATION**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

A sa première session ordinaire de 1995, le Comité administratif de coordination (CAC) a inscrit, pour la première fois, le contrôle international des drogues à son ordre du jour. A cette même session, le CAC a recommandé à son Sous-Comité du contrôle des drogues d'élaborer un Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Ce Plan, au caractère opérationnel renforcé, aurait pour point de départ des plans d'action sectoriels et/ou sous-sectoriels interorganisations. A sa réunion annuelle de 1995, le Sous-Comité a recensé 12 thèmes initiaux et institué des équipes spéciales interorganisations chargées d'élaborer des plans d'action. Certains organismes se sont vu confier la tâche de coordonner, au sein des équipes spéciales, les travaux des différentes entités participant à la préparation de la série initiale de plans d'action. Ces plans formeront la base du nouveau Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, qui sera continuellement mis à jour à mesure que de nouveaux plans d'action y seront incorporés en vue de leur présentation à l'Assemblée générale. Parallèlement, l'importance de la coopération interorganisations sur le terrain et de la coopération avec les institutions financières internationales a été soulignée. Il importe de placer la lutte contre l'abus des drogues dans un contexte social et économique plus vaste en tenant compte des mesures prises par le système des Nations Unies pour lutter contre les problèmes mondiaux.

*E/CN.7/1996/1.

TABLE DES MATIERES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
INTRODUCTION	1 - 2	2
I. COORDINATION INSTITUTIONNELLE	3 - 14	2
A. Comité administratif de coordination	3 - 5	2
B. Sous-Comité du contrôle des drogues du Comité administratif de coordination	6 - 7	3
C. Suivi des grandes conférences internationales	8 - 11	4
D. Coordination des activités de contrôle des drogues sur le terrain	12 - 14	5
II. COORDINATION OPERATIONNELLE	15 - 55	5
A. Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues	15 - 18	5
B. Aperçu des activités du système des Nations Unies en matière de contrôle des drogues	19 - 55	6
III. INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES	56 - 63	13
A. Banque mondiale	58 - 60	13
B. Banque asiatique de développement	61	13
C. Banque interaméricaine de développement	62 - 63	13
IV. CONCLUSION	64	14

INTRODUCTION

1. Conformément à la recommandation formulée par le Conseil économique et social à l'issue du débat consacré, à sa session de 1994, aux questions de coordination, le Comité administratif de coordination (CAC) a inscrit, à l'ordre du jour de sa première session ordinaire de 1995, qui s'est tenue à Vienne les 27 et 28 février 1995, la lutte contre l'abus des drogues à l'échelon international. A sa trente-huitième session, la Commission des stupéfiants a tenu dûment compte, lors de l'adoption de sa résolution 11 (XXXVIII), des conclusions et recommandations du CAC.

2. Le présent rapport fait suite à la résolution ci-dessus et à la résolution 48/112 de l'Assemblée générale, qui demande que le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues soit mis à jour périodiquement.

I. COORDINATION INSTITUTIONNELLE

A. Comité administratif de coordination

3. Le Comité administratif de coordination, qui regroupe les chefs de secrétariat de tous les programmes, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies sous la présidence du Secrétaire général, tient actuellement deux sessions par an où sont abordées des questions d'intérêt commun. A sa première session ordinaire de 1995, le CAC a inscrit pour la première fois à son ordre du jour une question relative à la lutte contre l'abus des drogues. Les participants ont noté l'importance croissante du contrôle des drogues et souligné les nombreux liens qui existent entre l'abus des drogues et différents aspects du développement

socio-économique. Ils sont convenus de la nécessité de coordonner leurs efforts et d'intégrer les activités de contrôle des drogues aux travaux de leurs organisations, selon que de besoin et conformément à leurs mandats respectifs.

4. En ce qui concerne le contrôle des drogues, le CAC a notamment formulé les recommandations suivantes (ACC/1995/4, par. 6) :

"Il conviendrait que les organisations concernées se consultent régulièrement aux niveaux mondial, régional et local. Au niveau national, les coordonnateurs résidents devraient être invités à constituer des groupes interinstitutions informels, en particulier dans les pays où le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues est actif, de manière à assurer que les besoins en ce qui concerne la lutte contre l'abus des drogues bénéficient du degré de priorité voulu et qu'on y réponde de manière coordonnée, en particulier au moment de l'établissement des notes de stratégie nationale.

Le Sous-Comité du contrôle des drogues du CAC devrait réexaminer et renforcer le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et faire en sorte qu'il devienne opérationnel, en élaborant des plans d'action sectoriels et/ou sous-sectoriels spécifiques faisant intervenir différentes institutions pour lutter contre l'abus des drogues aux niveaux mondial, régional et sous-régional. Les institutions dont les activités intéressent les questions concernées de vraient être amenées à agir de concert dans le cadre de ces plans d'action communs.

Ces plans d'action devraient, en même temps, constituer la base des efforts coordonnés ou conjoints indispensables pour réunir les fonds qu'exigera la mise en oeuvre des plans.

Pris dans leur ensemble, ces plans d'action devraient matérialiser une approche véritablement multisectorielle, à l'échelle du système, du problème de l'abus des drogues, comme l'ont demandé les Etats Membres, et devraient permettre au système de jouer son rôle dans l'application du Programme d'action mondial adopté par l'Assemblée générale."

5. En chargeant son propre Sous-Comité du contrôle des drogues de préparer une version revitalisée du Plan d'action à l'échelle du système, le CAC a donné à l'ensemble du système des Nations Unies les moyens de planifier les activités de manière conjointe et globale.

B. Sous-Comité du contrôle des drogues du Comité administratif de coordination

6. Le Sous-Comité du contrôle des drogues du CAC a tenu sa troisième session à Genève, du 31 juillet au 2 août 1995. Cette session a réuni des représentants de 15 entités des Nations Unies. Le mandat du Sous-Comité, établi conformément au dispositif révisé en vigueur au CAC, a été approuvé par le CAC à sa seconde session ordinaire de 1995.

7. Pour stimuler le débat sur les moyens dont disposent les organisations pour lutter activement contre l'abus des drogues, le Sous-Comité a décidé d'examiner simultanément les points de l'ordre du jour relatifs à l'orientation stratégique du Plan d'action à l'échelle du système, les conclusions et décisions du CAC et de la Commission des stupéfiants, ainsi que les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en oeuvre de projets et de cadres généraux de coopération interorganisations en matière de lutte contre l'abus des drogues et de contrôle. Le Sous-Comité s'est félicité de la décision, prise par le CAC et par la Commission, d'élaborer une stratégie de revitalisation du Plan d'action à l'échelle du système. La réunion a eu essentiellement pour objet de définir les plans d'action initiaux à établir conformément aux recommandations du CAC et de déterminer la méthodologie à appliquer à cet effet. Un ensemble initial de 12 plans a été retenu sur la base des critères exposés à la section II ci-après. Des équipes spéciales interorganisations, coordonnées chacune par un organisme, ont été chargées d'élaborer les premiers plans d'action d'ici à 1996. Les résultats de ce processus, qui est décrit à la section II ci-après, seront communiqués à la Commission dans un document de séance (E/CN.7/1996/CRP.1).

C. Suivi des grandes conférences internationales

8. L'une des principales évolutions ayant influencé la nature des activités de coordination menées par le système des Nations Unies a été illustrée par les mandats de plus en plus importants confiés à la communauté internationale par plusieurs conférences mondiales : Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 3 au 14 juin 1992; Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire du 3 au 13 septembre 1994; Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995; et quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix, tenue à Beijing du 4 au 15 septembre 1995. Ces mandats s'ajoutent aux mandats existants et nouveaux émanant de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et des organes directeurs des différentes entités des Nations Unies, à un moment où de nombreux organismes des Nations Unies doivent faire face à une diminution de leurs ressources. Il est donc impératif que le système, dans son ensemble, opère de façon harmonieuse s'il veut relever ces défis.

9. Le rôle accru joué par ces conférences thématiques traduit notamment une prise de conscience de la nature évolutive des structures et des relations économiques mondiales, ainsi que la globalisation croissante des mesures prises par la communauté internationale pour faire face aux problèmes mondiaux. Dans ce contexte, l'abus de drogues est perçu, à l'échelon mondial, comme un défi croissant ayant de nombreux liens avec les problèmes hautement prioritaires de développement social et économique. C'est pourquoi le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) doit s'intéresser et s'adapter aux mesures visant à atteindre les objectifs des organismes qui s'emploient à atténuer la pauvreté et les problèmes sociaux pour limiter, à l'avenir, la prolifération de l'abus des drogues. Une importance particulière est accordée aux résultats obtenus et à l'utilisation de méthodes ayant un bon rapport coût-efficacité. A l'échelle du système, plusieurs initiatives communes et mécanismes de coordination ont vu le jour dans des domaines tels que l'élimination de la pauvreté, le rétablissement et le développement de l'économie africaine et le développement durable. Il est indispensable que le PNUCID, tout comme l'ensemble du système, appuie, sans se distendre à l'excès, ces initiatives.

10. Les délibérations récentes du CAC ont mis en relief cette évolution. A sa seconde session ordinaire de 1995, le CAC a adopté une initiative concernant l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'application et au suivi des recommandations de conférences récentes dans les pays bénéficiant d'une aide au développement de la part de l'Organisation des Nations Unies. Cette initiative a pour objet, d'une part, de galvaniser le système des Nations Unies autour de buts et d'objectifs prioritaires découlant de conférences récentes et, d'autre part, de rationaliser et de renforcer les mécanismes de suivi utilisés par le système pour fournir une assistance coordonnée au niveau des pays et des régions.

11. Dans le cadre de cette initiative, il est actuellement procédé à l'élargissement de l'équipe spéciale interorganisations pour l'application du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui est présidée par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en une équipe spéciale interorganisations oeuvrant en faveur de services sociaux élémentaires pour tous. Deux nouvelles équipes spéciales interorganisations ont également été créées dans le cadre du dispositif du CAC. La première se penchera sur les thèmes du plein emploi et de l'offre durable de moyens de subsistance pour tous, sous la direction initiale de l'Organisation internationale du Travail (OIT). La seconde, sous la direction initiale de la Banque mondiale, s'intéressera aux environnements favorables à un développement durable axé sur la population. Il est également envisagé de créer un nouveau comité interorganisations sur la promotion des femmes. Le PNUCID participera à l'équipe spéciale interorganisations consacrée aux environnements favorables au développement. Le mandat de cette équipe couvre des domaines tels que les structures macropolitiques, le renforcement des capacités de direction, les cadres judiciaires, juridiques et réglementaires et l'intégration sociale. Il participera également à l'équipe spéciale interorganisations consacrée aux services sociaux élémentaires, qui se penchera sur les questions relatives à la réduction de la demande illicite de drogues.

D. Coordination des activités de contrôle des drogues sur le terrain

12. Les organismes des Nations Unies accordent une importance particulière à la coordination sur le terrain. Des principes généraux concernant le rôle et le fonctionnement du système de coordonnateurs résidents ont été approuvés

par le CAC à sa première session en 1995. Ces principes sont revus en permanence. Le PNUCID est favorable à ce système et a formulé de nouvelles recommandations visant à le renforcer. Conformément aux dispositions de l'arrangement de travail conclu avec le PNUD, les représentants résidents sont automatiquement des représentants du PNUCID.

13. A l'issue de la première session du CAC en 1995, dans le but de promouvoir et de stimuler la réalisation d'activités conjointes sur le terrain, l'administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a écrit à tous les coordonnateurs résidents et représentants résidents pour les encourager à instituer des groupes thématiques interorganisations chargés de recenser les domaines de collaboration possibles en matière de lutte contre l'abus des drogues et de coordonner les travaux des différents organismes intéressés. Le Directeur exécutif du FNUAP a également écrit à tous les directeurs nationaux du Fonds pour leur demander d'étudier dans quelle mesure il serait possible d'introduire un élément relatif à la lutte contre l'abus des drogues dans les projets existants et prévus. Plusieurs autres chefs de secrétariat ont porté la question à l'attention de leurs organes directeurs. Le Directeur exécutif du PNUCID a demandé aux coordonnateurs résidents et aux représentants résidents, ainsi qu'aux directeurs des bureaux régionaux et nationaux du PNUCID, d'étudier de près tous les moyens permettant de promouvoir une approche intégrée aux problèmes intéressant les mandats de plusieurs organismes, ce qui permettrait de regrouper efficacement les maigres ressources en éliminant les chevauchements et la prolifération de interventions parallèles.

14. Dans l'immédiat, le PNUCID s'est essentiellement employé à instituer des groupes thématiques interorganisations dans les pays où des directeurs régionaux et nationaux du PNUCID sont en poste. Les directeurs du PNUCID ont été invités à élaborer une formule adaptée à la situation locale. Dans certains pays, il a été établi un groupe interorganisations à part entière. Dans d'autres, en revanche, il a été créé un sous-groupe de mécanismes de coordination existants. Dans le même temps, les directeurs du PNUCID ont noué des liens directs avec d'autres organismes présents dans les pays ressortant de leur compétence. Il en a résulté une augmentation importante du nombre d'activités intégrées ou conjointes, dont certaines sont décrites à la section II ci-après.

II. COORDINATION OPERATIONNELLE

A. Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues

15. Les conventions, résolutions et décisions de l'Assemblée générale et des organes directeurs, y compris la Commission des stupéfiants, accordent au système des Nations Unies un vaste ensemble relativement complet de mandats en matière de contrôle international des drogues. Il ressort des délibérations du CAC et des réunions que le Directeur exécutif du PNUCID a eues avec d'autres chefs de secrétariat qu'il existe, au plus haut niveau de direction, un engagement clair à s'attaquer à ce problème. La version améliorée du Plan d'action à l'échelle du système, qui est en cours d'élaboration, a pour finalité de traduire les mandats et les engagements dans l'action quotidienne. Fait tout aussi important, le Plan d'action à l'échelle du système est l'instrument utilisé pour focaliser l'action décentralisée du système des Nations Unies en vue de former un tout cohérent.

16. Sur la recommandation du CAC, le Sous-Comité du contrôle des drogues a entrepris de remanier entièrement le Plan d'action à l'échelle du système sur la base des plans d'action sectoriels élaborés par les équipes spéciales interorganisations temporaires. Cette nouvelle approche, qui est accueillie avec enthousiasme, vise à faire du Plan d'action à l'échelle du système un document évolutif permettant de s'adapter aux changements de priorité et de mettre au point de nouvelles méthodes et de nouveaux partenariats. Chaque plan d'action étant approuvé par le Sous-Comité, il devient automatiquement partie intégrante du Plan d'action à l'échelle du système. Les plans d'action comprendront initialement des activités que certains organismes ont prévues pour une période de trois à cinq ans. Ce processus sera ouvert et permanent, chaque plan d'action étant mis à jour ou remplacé lorsqu'il y a lieu. Cette approche progressive permettra, en fin de compte, d'aborder l'ensemble des questions liées au contrôle des drogues. En structurant les données autour d'un cadre conceptuel convenu, ce processus permettra de détecter les chevauchements indésirables et les domaines dans lesquels une approche interorganisations serait souhaitable.

17. La responsabilité du choix du thème des différents plans incombe au Sous-Comité. A sa troisième session annuelle, le Sous-Comité a défini un premier ensemble de douze thèmes. Cinq à huit de ces thèmes seraient examinés lors d'une première phase devant s'achever avant la réunion de la trente-neuvième session de la Commission des stupéfiants. Le choix des thèmes a notamment été dicté par les critères suivants : exploitabilité (thème se prêtant bien à des approches interorganisations); activités de coopération en cours (thèmes pour lesquels des activités interorganisations existantes pourraient servir de points de départ); incidences en termes de charges de travail et de coûts (thèmes pouvant être transformés en plans d'action sans grever excessivement les ressources humaines et financières); et calendrier (thèmes pouvant être convertis assez rapidement en plans d'action de manière à permettre un lancement aussi prompt que possible du nouveau Plan d'action à l'échelle du système). A plus long terme, les plans d'action aborderont également des thèmes plus problématiques ou pour lesquels il sera nécessaire de lancer de nouvelles initiatives importantes.

18. Des équipes spéciales interorganisations, coordonnées chacune par un organisme, ont été chargées par le Sous-Comité d'élaborer les plans d'action initiaux. A la mi-janvier 1996, cinq de ces plans d'action avaient été établis. Le Sous-Comité ayant décidé d'éviter toute dépense supplémentaire, les équipes spéciales sont parvenues à ce résultat en utilisant exclusivement les moyens de communication électronique et en ne tenant aucune réunion. Les cinq plans d'action sont devenus les premiers éléments du nouveau Plan d'action à l'échelle du système et le début du processus progressif qui aboutira, dans le temps, à un document global. (Pour le texte du nouveau Plan d'action à l'échelle du système, qui devrait être présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session, voir le document E/CN.7/1996/CRP.1.) Les autres plans d'action décidés par le Sous-Comité seront établis en 1996 et incorporés au Plan d'action à l'échelle du système. De nouveaux thèmes seront choisis par le Sous-Comité en 1996. Celui-ci examinera les progrès accomplis lors de sa quatrième session, qui doit se tenir à Vienne en septembre 1996.

B. Aperçu des activités du système des Nations Unies en matière de contrôle des drogues

1. Ventilation par organisme des activités de contrôle des drogues

19. Le présent document ne vise ni à donner des informations détaillées sur la coopération entre le PNUCID et d'autres entités des Nations Unies ni à fournir un catalogue complet des activités relatives au contrôle des drogues au sein du système. Le but recherché est davantage de montrer le très large éventail de ces activités, y compris celles qui sont entreprises indépendamment par les organismes eux-mêmes et celles auxquelles le PNUCID est associé.

20. La participation du PNUCID varie selon les cas. Il joue parfois le rôle d'organisme de financement. Dans d'autres cas, des organismes intègrent dans leurs activités un élément relatif au contrôle des drogues ou bien traitent des aspects du contrôle des drogues qui sont directement liés à leurs propres domaines de compétence. Dans d'autres cas encore, des organismes apportent un concours technique, en fonction de leur spécialisation, à des activités essentiellement liées au contrôle des drogues.

21. La collaboration se situe aussi à plusieurs niveaux, allant d'accords officiels tels que des mémorandums d'accord entre les chefs des secrétariats à des échanges de renseignements informels, en général sur le terrain.

22. Nombre des activités sont décrites en détail dans d'autres documents soumis à la Commission et ne sont donc mentionnées que brièvement dans le présent rapport. On s'est efforcé de recenser ici des activités qui illustrent les formes très variées de coopération qui constituent des éléments d'une approche coordonnée à l'échelle du système. C'est pourquoi certaines de celles qui ont été retenues n'en sont encore qu'au stade de l'étude ou de la planification.

23. L'approche révisée du Plan d'action à l'échelle du système, décrite ci-dessus, fournira en temps voulu un cadre utile permettant d'avoir la vue d'ensemble nécessaire des travaux du système des Nations Unies dans le domaine du contrôle des drogues.

24. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique participe à un certain nombre d'activités visant à réduire la demande illicite de drogues. Elle exécute actuellement un projet du PNUCID sur la réduction de la demande et de la consommation de stupéfiants et la prévention de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) dans les zones frontalières du Myanmar et de la Thaïlande. Elle a entrepris plusieurs actions indépendantes, dont la publication d'une notice explicative sur la réduction de la demande de drogues et la prévention du VIH et du syndrome d'immunodéficience acquise (sida) pour la région de l'Asie et du Pacifique ainsi que la rédaction d'un rapport relatif à cinq projets de démonstration sur la réduction de la demande de drogues au niveau de la collectivité.

Division de la prévention du crime et de la justice pénale du Secrétariat

25. En application d'un certain nombre de directives émanant de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le PNUCID et la Division de la prévention du crime et de la justice pénale du Secrétariat, qui ont coopéré sur plusieurs projets, en particulier au Bélarus et en Ukraine, participeront en mai 1996 à un séminaire organisé au Kirghizistan sur le trafic de drogues et la criminalité en Asie centrale. En 1995, le PNUCID a entrepris, en collaboration avec la Division ainsi qu'avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, un projet régional en Europe sur la coordination de ses activités de contrôle des drogues et de justice pénale. La Division de la prévention du crime et de la justice pénale fournit également un appui fonctionnel à un projet commun entre le PNUCID, l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus de drogues (CICAD), qui a son siège au Costa Rica, visant à harmoniser les législations de tous les pays d'Amérique centrale sur le contrôle des drogues. En 1995, le PNUCID et la Division ont entrepris conjointement une mission d'enquête sur le crime organisé au Pakistan. Le rapport de cette mission a été soumis au Gouvernement pakistanais et une réunion commune devrait se tenir en avril 1996 pour entreprendre l'application des recommandations. Des échanges de vues ont actuellement lieu entre le PNUCID et la Division de la prévention du crime et de la justice pénale sur l'aide à l'ex-République yougoslave de Macédoine et un projet mondial commun sur la lutte contre le blanchiment de l'argent est soumis pour approbation.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

26. Les problèmes d'abus de drogues chez les réfugiés deviennent de plus en plus évidents et la nécessité de prendre des mesures pour les résoudre a conduit le PNUCID et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à renforcer leur collaboration. Le PNUCID a apporté sa contribution à la rédaction d'un manuel sur la santé mentale des réfugiés. Il est prévu d'inclure des mesures de traitement et de réadaptation dans un programme de rapatriement vers la République démocratique populaire lao de réfugiés vivant dans des camps thaïlandais et le PNUCID et le HCR examinent actuellement une étude sur l'abus de drogues chez les rapatriés. Il est aussi prévu d'incorporer un élément sur l'abus des drogues dans un programme à l'intention des rapatriés au Libéria.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

27. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) est, du fait qu'il centre ses activités sur les enfants et les questions de développement, un partenaire essentiel du PNUCID et la coopération entre les deux entités s'accroît sans cesse, essentiellement au niveau opérationnel sur le terrain.

28. L'UNICEF exécute un projet cofinancé du PNUCID sur l'élaboration et l'application d'un programme de cours du soir pour les enfants qui travaillent et les enfants des rues boliviens. Il participe par ailleurs au suivi d'un projet du PNUCID en Equateur visant à former les éducateurs s'occupant des enfants des rues. Un volet sur la drogue est incorporé à un projet d'enseignement extrascolaire à l'intention des enfants nomades et des habitants des bidonvilles du Kenya. L'UNICEF a proposé d'inclure une composante sur la drogue dans une campagne de promotion axée sur le social (feuilletons populaires multimédia) en Afrique du Sud. Des pourparlers sont en cours pour permettre au PNUCID d'inclure un volet sur la drogue dans un projet de l'UNICEF sur les mineurs détenus en Bolivie, ainsi que dans un projet sur les enfants des rues et les enfants qui travaillent au Sénégal. L'UNICEF a aidé à la conception du bulletin *Focus on Drugs* du PNUCID pour la sous-région des Caraïbes, et le PNUCID a, quant à lui, donné des avis à l'UNICEF sur un projet concernant les enfants des rues au Brésil. On explore actuellement, sur la base de

contacts avec le Centre international pour le développement de l'enfant situé à Florence (Italie), des possibilités de collaboration sur un projet de recherche en Europe centrale et orientale. Des éléments concernant l'abus des drogues et la réduction de la demande ont été inclus dans le projet stratégique sanitaire de l'UNICEF pour 1995.

29. L'UNICEF a participé aux équipes spéciales sur les plans d'action sur la prévention de l'abus des drogues en milieu scolaire et sur les enfants et les jeunes se trouvant dans des situations particulièrement difficiles.

Programme des Nations Unies pour le développement

30. Tout le fonctionnement des activités du PNUCID sur le terrain implique inévitablement une coopération avec le PNUD par le biais de l'arrangement de travail conclu entre les deux entités en 1993. Selon cet arrangement, le représentant résident du PNUD dans un pays est automatiquement représentant du PNUCID. Les représentants résidents, qui sont pour la plupart également coordonnateurs résidents du système des Nations Unies, ont effectué de nombreuses tâches de coordination pour assurer l'application des recommandations du CAC. Dans beaucoup de bureaux extérieurs, des groupes thématiques ont été créés et la lutte contre l'abus des drogues a été inscrite avec détermination au programme d'action de la communauté internationale. Le rôle du représentant résident est crucial, notamment dans les pays où le PNUCID n'a pas de bureau, pour les actions de promotion, la détection des problèmes et la coordination.

31. Le PNUD finance un projet de réduction de la demande en Asie du Sud-Est, l'élaboration d'un plan-cadre en Zambie et un projet de renforcement des institutions au Malawi. Des mesures de prévention du trafic de drogues et de la culture illicite ont été incluses dans un projet commun de réduction de la pauvreté proposé pour le Kirghizistan. Le PNUD participe à l'un des projets du PNUCID sur des formes substitutives de développement en République démocratique populaire lao.

Fonds des Nations Unies pour la population

32. Le FNUAP s'est montré, à tous les niveaux, ouvert à l'incorporation d'un volet sur la prévention de l'abus des drogues dans ses projets en cours. Ainsi, dans deux projets exécutés au Kenya, dont l'un avec des scouts et de guides et l'autre sur la santé des collectivités dans les bidonvilles, le Fonds offre une formation sur les façons de faire passer un message sur la prévention de l'abus des drogues. Des arrangements analogues sont étudiés pour l'enseignement primaire et pour les jeunes ayant quitté l'école en Côte d'Ivoire et au Sénégal et, en collaboration avec l'OIT, pour un programme de planification familiale dans les entreprises au Sénégal. Le FNUAP a inclus une composante sur la planification de la famille dans plusieurs projets sur des formes substitutives de développement exécutés par le PNUCID au Pérou. Le Fonds examine actuellement la manière dont il pourrait contribuer à un projet sur des formes substitutives de développement au Viet Nam et en tirer profit. Il contribue aussi financièrement à l'élaboration d'un plan-cadre pour le contrôle des drogues en Zambie.

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

33. Des contacts officiels ont été pris avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida qui regroupe l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale. Les modalités de coopération entre ce programme et le PNUCID doivent être arrêtées dans un avenir proche.

Organisation internationale du Travail

34. L'OIT est un autre partenaire de longue date du PNUCID pour les questions relatives à la prévention et au traitement de l'abus des drogues sur le lieu de travail. Il existe actuellement plusieurs projets communs, financés par le PNUCID et exécutés par l'OIT, qui traitent des questions suivantes : élaboration, en collaboration avec le Programme de lutte contre les toxicomanies de l'OMS, de programmes modèles de prévention de l'abus des drogues et de l'alcool chez les travailleurs et leurs familles; mise au point, en collaboration avec l'Organisation maritime internationale, de mesures visant à réduire les problèmes de drogue et d'alcool dans l'industrie maritime; mobilisation d'entreprises et de travailleurs en vue de prévenir l'abus de drogues en Europe centrale et orientale; et formation dans

le secteur non gouvernemental en Asie. L'OIT a exécuté au Zimbabwe un projet visant à créer un centre national de documentation sur les problèmes liés à la drogue et à l'alcool et on étudie actuellement les possibilités d'entreprendre des projets analogues au Mozambique, en Afrique du Sud et au Swaziland. L'OIT participe au programme de réduction de la demande de drogues du PNUCID au Pakistan, exécute actuellement un projet de réduction de la demande pour des organisations non gouvernementales en Inde et offre ses connaissances spécialisées pour des projets du PNUCID en Jamaïque et au Mexique. Elle coparraine un grand programme de prévention de l'abus des drogues sur le lieu de travail dans le sud du Brésil, financé par le secteur privé, et dont l'agent d'exécution est la principale fédération d'employeurs.

35. L'OIT a aussi entrepris, séparément, un certain nombre d'actions connexes, dont la publication du *Recueil de règles pratiques sur le traitement des problèmes liés à la drogue et à l'alcool sur les lieux de travail* et d'un manuel sur les questions relatives à la drogue à l'intention des équipes multidisciplinaires et des bureaux extérieurs de l'Organisation. Ces deux mesures constituent d'excellents exemples des efforts faits par des entités des Nations Unies pour intégrer les questions relatives au contrôle des drogues dans leurs programmes de travail.

36. Le Centre de formation de l'OIT à Turin offre une possibilité de renforcer et de rationaliser la coopération dans les bureaux extérieurs grâce à sa série d'ateliers sur la gestion de la coordination sur le terrain à l'intention de représentants de haut niveau des organismes des Nations Unies. Le PNUCID envoie régulièrement des fonctionnaires hors siège dans ces ateliers.

37. La coopération entre l'OIT et le PNUCID s'inscrit dans le cadre d'un mémorandum d'accord signé en août 1994.

38. L'OIT a dirigé l'équipe spéciale pour le plan d'action sur la prévention de l'abus des drogues sur le lieu de travail et a activement participé à l'élaboration du plan d'action sur les enfants et les jeunes se trouvant dans des situations particulièrement difficiles ainsi qu'au plan d'action sur la prévention de l'abus des drogues en milieu scolaire.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

39. La collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est axée avant tout sur les formes substitutives de développement, y compris la détection des cultures illicites grâce aux programmes de télédétection, de recherche et d'agriculture. On peut citer à titre d'exemple la surveillance des cultures illicites dans la vallée de la Bekaa au Liban et le recensement des cultures agro-forestières de rapport pour remplacer la culture du cocaïer dans certaines parties du Chapare en Bolivie. En réponse à une proposition du PNUCID, la FAO a indiqué qu'elle était disposée à assumer un rôle de premier plan dans la finalisation et l'exécution d'un projet d'assistance préparatoire pour la détermination et la programmation de mesures visant à réhabiliter des zones affectées par la culture du pavot en Colombie.

40. La FAO accroît sa participation aux activités de réduction de la demande. Des échanges de vues ont eu lieu concernant l'inclusion d'un élément sur la drogue dans le programme de formation des agents de vulgarisation agricole en Afrique de l'Est et d'éducation rurale en Amérique centrale.

41. La FAO a participé aux travaux de l'équipe spéciale pour le plan d'action sur les femmes et l'abus des drogues.

42. Un mémorandum d'accord a été signé entre le PNUCID et la FAO en 1993.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

43. L'UNESCO, du fait de son mandat dans le domaine de l'éducation et de l'élaboration de programmes scolaires, est un autre partenaire traditionnel du PNUCID. Au paragraphe 22 de la résolution 0.12 qu'elle a adoptée à sa vingthuitième session en 1995, la Conférence générale de l'Organisation a réaffirmé la nécessité de constituer un "front uni" de la coopération multilatérale pour le développement et de définir, aux plus hauts niveaux de décision du système des Nations Unies, des politiques et des stratégies coordonnées ainsi que des cadres d'action conjoints à

l'échelle régionale et nationale, fondés sur le respect des responsabilités des différentes institutions concernées. En outre, dans sa résolution 1.1, la Conférence générale a invité le Directeur général de l'UNESCO à donner une forte impulsion à l'éducation préventive contre la toxicomanie et le sida ¹.

44. Pour son action sur le terrain, l'UNESCO a demandé au PNUCID de fournir une contribution pour des brochures d'information destinées aux écoles des Caraïbes. Des consultations sont en cours concernant l'insertion d'une composante sur la drogue dans des projets en faveur des jeunes à risque en Equateur, au Guyana et au Venezuela, et dans un projet sur la formation des journalistes au Kirghizistan. L'UNESCO offre aussi aux enseignants une formation aux méthodes d'enseignement non scolaire dans le cadre de projets de promotion de formes substitutives de développement en République démocratique populaire lao.

45. Elle fait paraître, en collaboration avec la Commission européenne, *Peddro*, une brochure d'information trimestrielle sur la prévention de l'abus de drogues par l'éducation. Le numéro de septembre 1995 portait sur le Forum mondial sur le rôle des ONG dans la réduction de la demande des drogues, tenu, avec l'appui du PNUCID, à Bangkok du 12 au 16 septembre 1994.

46. L'UNESCO a dirigé l'équipe spéciale pour le plan d'action sur la prévention de l'abus des drogues en milieu scolaire et a contribué au plan d'action sur les enfants et les jeunes se trouvant dans des situations particulièrement difficiles ainsi qu'au plan d'action sur les femmes et l'abus des drogues.

47. Un mémorandum d'accord a été signé par les chefs des secrétariats de l'UNESCO et du PNUCID en 1994.

Organisation mondiale de la santé

48. L'OMS est un partenaire de longue date du PNUCID, car son mandat coïncide avec celui du Programme dans le vaste domaine de la réduction de la demande; en outre, l'OMS est la seule entité des Nations Unies à laquelle les instruments internationaux sur le contrôle des drogues confient expressément un rôle. L'Organisation considère le contrôle des drogues comme une partie importante de son Programme de lutte contre les toxicomanies, qui comprend des éléments sur l'alcool, le tabac et les solvants volatils ainsi que sur les stupéfiants et les substances psychotropes. Les informations dont dispose l'OMS et ses connaissances spécialisées sont capitales pour l'action du système des Nations Unies dans la lutte contre l'abus des drogues et constituent une base solide pour une coopération, tant au Siège que sur le terrain. Le PNUCID et l'OMS officialisent actuellement les modalités d'une coopération future plus étroite.

49. Les activités communes auxquelles participe l'OMS comprennent un projet visant à créer en Bolivie des systèmes d'aiguillage des enfants à haut risque vers les services appropriés; l'amélioration du contrôle national des drogues et des substances psychotropes licites en Europe orientale, dans les Etats baltes et dans la Communauté d'Etats indépendants; et une étude d'évaluation rapide de l'étendue de l'abus des drogues en Afrique centrale. Un projet entrepris en commun avec le HCR sur l'abus des drogues chez les réfugiés vietnamiens à Hong-kong s'est achevé récemment. L'OMS fournit une assistance technique au PNUCID sur la prévention du sida au Brésil et a accepté d'ajouter un volet sur la drogue à son projet sous-régional sur la famille et les jeunes dans les pays anglophones des Caraïbes. Des négociations sont en cours concernant les possibilités de collaboration à une large action de prévention primaire en Afrique australe, en Asie du Sud-Est et en Europe centrale et orientale. L'Organisation collabore également à la rédaction d'un article sur la santé et le cannabis pour le rapport mondial du PNUCID sur la drogue.

50. L'OMS a dirigé l'équipe spéciale pour le plan d'action sur les enfants et les jeunes se trouvant dans des situations particulièrement difficiles et codirigé celles qui s'occupaient du plan d'action sur l'évaluation de l'abus des drogues. Elle a activement participé à l'élaboration du plan d'action sur la prévention de l'abus des drogues sur le lieu de travail, du plan d'action sur la prévention de l'abus de drogues en milieu scolaire et du plan d'action sur les femmes et l'abus de drogues.

Banque mondiale

51. Les activités de contrôle des drogues de la Banque mondiale sont présentées à la section III.

Union postale universelle

52. Un mémorandum d'accord a été signé par les chefs des secrétariats du PNUCID et de l'Union postale universelle en octobre 1995, établissant le cadre d'une coopération sur les questions liées à l'arrêt du trafic illicite de drogues par la poste.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

53. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a offert un appui technique à plusieurs projets du PNUCID. La coopération entre le PNUCID et l'ONUDI a permis d'améliorer plusieurs agro-industries dans le cadre de la promotion de formes substitutives de développement dans la région du Chapare en Bolivie.

Autres entités des Nations Unies

54. Un certain nombre d'autres entités des Nations Unies collaborent également avec le PNUCID dans leurs domaines de compétence particuliers. Il s'agit de la Commission économique pour l'Afrique, du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, du Programme alimentaire mondial (PAM), du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, de l'Union internationale des télécommunications et du Fonds international de développement agricole (FIDA).

2. Activités interorganisations dans le domaine du contrôle des drogues

55. Un nombre croissant d'activités opérationnelles font intervenir plusieurs organisations. On citera notamment les suivantes :

a) Le PNUCID, le PNUD, le programme des Volontaires des Nations Unies et la FAO ont collaboré à la première phase du programme de développement rural intégré de Baalbeck-Hermel visant à réduire l'offre illicite de drogues grâce à une approche multisectorielle. Le FNUAP, l'OMS et le FIDA ont exprimé le souhait de participer à la deuxième phase du projet;

b) Les activités du PNUCID dans le domaine de la prévention de l'abus des drogues et de ses conséquences nocives pour les groupes à risque font partie d'un programme d'assistance extérieure sur la prévention du VIH/sida mis au point conjointement par le Gouvernement vietnamien, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et des organisations non gouvernementales;

c) Le PNUCID a incorporé un volet sur la prévention de l'abus des drogues dans un projet de recherche sur la santé des femmes (projet commun entre le PNUD, la Banque mondiale et le Programme spécial de recherche et de formation sur les maladies tropicales de l'OMS), qui s'achèvera par la publication d'un guide pratique de santé à l'intention des femmes et d'un guide pour les agents sanitaires;

d) Le PNUCID a participé, avec l'UNICEF et l'OMS, à une action interinstitutions menée en Inde pour réduire les comportements qui exposent au VIH/sida, d'autres maladies sexuellement transmissibles et l'abus des drogues chez les enfants des rues;

e) Le PNUCID envisage d'élaborer pour l'Inde un projet sur la création d'un réseau et de programmes de formation pour les organisations non gouvernementales et les organismes travaillant avec des toxicomanes qui recourent aux injections intraveineuses. Ce projet devrait devenir un élément du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida en Inde;

f) L'UNICEF et l'UNESCO ont accepté de suivre l'exécution d'un programme intégral de prévention de la drogue dans l'enseignement primaire et de formation des enseignants à la prévention de l'abus des drogues au Pérou, sous réserve que le PNUCID puisse trouver des fonds pour les activités liées à la drogue;

g) L'Université des Nations Unies et l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social ont publié en commun *Unintended Consequences: Illegal Drugs and Drug Policies in Nine Countries*, synthèse des résultats d'un projet de recherche sur l'impact socio-économique et politique de la production, du commerce et de l'utilisation de stupéfiants illicites. Le PNUCID a financé la réunion à mi-parcours des chercheurs pendant la phase de collecte des données;

h) Le PNUCID, le HCR et le PNUD participent à l'équipe spéciale multilatérale visant à appuyer la démocratie, la gestion des affaires publiques et la participation en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'Etats indépendants;

i) Le PNUCID, le HCR et le Programme de l'OMS sur les toxicomanies collaborent à un projet sur la toxicomanie chez les réfugiés vietnamiens à Hong-kong;

j) Le PNUCID envisage, avec le HCR et l'OIT, d'inclure un volet sur la drogue dans un projet commun en Guinée à l'intention des réfugiés du Libéria et de Sierra Leone;

k) Le PNUCID collabore avec le PAM et la FAO dans le domaine de la réduction de l'offre illicite de drogues en Afghanistan.

III. INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

56. Le PNUCID juge prioritaire le renforcement de ses liens avec les institutions financières internationales. Compte tenu de la complexité de ces liens, il a été décidé de procéder par étapes, en faisant au départ un effort considérable pour examiner la nature de la relation entre le contrôle des drogues et le développement économique et encourager les institutions financières à reconnaître l'existence de cette relation et à contribuer aux mesures à prendre à cet égard.

57. Sur le plan général, le PNUCID a participé aux travaux d'un groupe de travail des Nations Unies sur le renforcement de la coopération avec les institutions de Bretton Woods, présidé par le PNUD et regroupant le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'UNICEF et le FNUAP.

A. Banque mondiale

58. Les contacts avec la Banque mondiale ont été intensifiés et rationalisés tant au niveau des responsables que sur le plan opérationnel. Cette institution a créé un poste de coordination des questions relatives aux drogues et invité le PNUCID à apporter sa contribution à la rédaction du prochain Rapport sur le développement dans le monde. Elle a officiellement confirmé son souhait de collaborer avec le PNUCID sur les questions relatives à l'offre et élabore actuellement un document interne visant à expliciter sa position sur la question, notamment en ce qui concerne l'Amérique latine.

59. En Amérique latine, le PNUD et la Banque mondiale ont participé, dans le cadre d'une action de recherche, à une étude de l'impact économique sur les pays andins de la culture, de la production, du trafic illicite et de l'abus de drogues. Au Brésil, le Ministère de la santé et le PNUCID ont incorporé un volet sur la réduction de la demande dans un grand programme de prévention du VIH/sida financé en partie par un prêt de la Banque mondiale. Une approche analogue a été adoptée en Inde, où la Banque mondiale finance un grand programme de prévention du sida. En République démocratique populaire lao, le PNUCID prévoit de contribuer à une enquête sur le VIH et l'abus des drogues dans le cadre d'un projet de soins de santé primaires de la Banque mondiale. Des éléments sur le contrôle

des drogues peuvent aussi être incorporés aux projets de la Banque mondiale pour la réduction de la pauvreté et des initiatives possibles dans ce domaine sont actuellement examinées pour Haïti, la Jamaïque et le Sénégal.

60. Au niveau institutionnel, le PNUCID est invité à participer à des réunions de groupes consultatifs dirigées par la Banque mondiale sur des pays présentant un intérêt particulier. La Banque participe régulièrement à des réunions du Sous-Comité de contrôle des drogues du CAC et a déclaré souhaiter participer à trois des plans d'action du Plan d'action à l'échelle du système qui devraient être lancés au cours de l'année 1996.

B. Banque asiatique de développement

61. Une mission du PNUCID s'est rendue, en 1995, au siège de la Banque asiatique de développement afin d'entamer des consultations sur les moyens de renforcer la coopération dans le domaine du contrôle des drogues. Dans un échange ultérieur de correspondance, les deux entités ont déterminé les moyens d'accroître les échanges d'informations et la coordination.

C. Banque interaméricaine de développement

62. Dans le cadre d'une première coopération directe avec la Banque interaméricaine de développement, le Gouvernement bolivien et le PNUCID ont collaboré pour l'incorporation d'un projet d'élaboration de programme scolaire mettant l'accent sur la prévention de l'abus de drogues dans un programme de réforme de l'éducation nationale financé par la Banque.

63. Des négociations sont en cours entre le Gouvernement colombien et la Banque pour l'octroi d'un important prêt visant à financer des activités de promotion de formes substitutives de développement. Si ces négociations aboutissent, ce sera la première fois qu'un gouvernement utilisera un prêt de la Banque interaméricaine pour des activités directement liées au contrôle des drogues.

IV. CONCLUSION

64. De nombreuses mesures de collaboration ont été adoptées pour traiter le problème de l'abus des drogues, et ces mesures devraient se multiplier avec l'application des recommandations formulées par le CAC à sa première session ordinaire de 1995. Elles seront à terme regroupées dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système, qui facilitera un renforcement de la coordination dans la planification (réduisant ainsi au minimum les doubles emplois) et le traitement de questions négligées. La tendance à un regroupement des ressources dans des coentreprises devrait améliorer le rapport coût-efficacité des activités. Le renforcement de la coopération au sein du mécanisme du CAC devrait également lier la question du contrôle international des drogues à la question plus large du développement durable.

Note

¹Voir *Actes de la Conférence générale, vingt-huitième session, Paris, 25 octobre-16 novembre 1995; volume 1 : Résolutions* (Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 1996).